

OFFRE D'EMPLOI

JOURNALIER(ÈRE) - PRÉPOSÉ(E) AUX TRAVAUX PUBLICS

Poste temporaire à temps plein

SOMMAIRE DU POSTE

La personne titulaire du poste accomplit divers travaux ayant trait à l'entretien des chemins et des autres infrastructures et équipements de la Municipalité. Dans le cadre de cet affichage, il est à préciser que la personne titulaire du poste sera assignée majoritairement aux tâches de signaleurs.

TÂCHES PRINCIPALES

- Effectue de la signalisation routière;
- Monte, démonte, installe et entretient des ponceaux, des panneaux de signalisation et tout autre affichage;
- Répare des trous; pose de l'asphalte, du gravier; fait de l'excavation, du remblai, de la réfection de fossés et d'accotements;
- Émonde des arbres, fait du désherbage le long des chemins;
- Procède au marquage de chaussée de petites surfaces;
- Installe et désinstalle les dos d'ânes et les balises centrales;
- Procède au marquage de chaussée de petites surfaces;
- Participe aux travaux de nettoyage de fossés;
- Assure la maintenance des véhicules et équipements;
- Balaie les chemins afin d'enrayer les amoncellements de gravier;
- Ramasse les papiers et débris jonchant la voie publique;
- Déneige les stationnements des édifices municipaux, les bornes fontaines, etc.;
- Nettoie les garages municipaux et les véhicules;
- Conduit et opère tout véhicule et/ou machinerie appropriés à l'accomplissement des tâches qui lui sont assignées;
- Effectue des inspections visuelles de tout équipements ou véhicules de la Municipalité;
- Effectue toute autre tâche connexe.

CE QUE NOUS T'OFFRONS :

- Emploi temporaire à durée déterminée jusqu'au 27 novembre 2026;
- Un horaire de travail de quarante (40) heures par semaine:
 - Du lundi au jeudi de 7h00 à 16h30
 - Vendredi de 7h00 à 11h00
- Un taux horaire selon la classe 3 de l'échelle salariale de la convention collective, soit de 26,03\$ à 30,99\$ pour 2026;



Travailler à la Municipalité de L'Ange-Gardien c'est avoir un impact concret sur la qualité de vie de ses citoyens.

EXIGENCES MINIMALES

- Détenir un diplôme d'études secondaires ou toute autre formation équivalente;
- Détenir un permis de conduire valide;
- Avoir la capacité de travailler en équipe;
- Excellente capacité physique et aisance à travailler principalement à l'extérieur;
- Une expérience pertinente dans le domaine des travaux publics municipaux sera considérée comme un atout;
- Attestation de « santé et sécurité sur les chantiers de constructions » est un atout.

POSTULEZ DÈS MAINTENANT!

ENVOYEZ-NOUS VOTRE CANDIDATURE AVANT LE 28 JUILLET

Par courriel ou en personne aux adresses suivantes, à l'attention de Mariève Boisvenue, conseillère en ressources humaines :



mboisvenue@municipalitedelangegardien.com



Municipalité de L'Ange-Gardien,
1177 Route 315, L'Ange-Gardien
(Québec) J8L 0L4